

CÉDULE B.—*Suite.*

SERVICE.	Montant.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report.</i>	227,900 00	10,118,367 20
PHARES ET SERVICE COTTER.— <i>Suite.</i>		
NOUVELLE-ÉCOSSE.		
Salaires et allocations	27,446 00	
Entretien	36,918 00	
Construction	11,000 00	
Protection du phare de l'Île-aux-Oiseaux	300 00	
	75,664 00	
NOUVEAU-BRUNSWICK.		
Salaires et allocations	11,427 00	
Entretien, etc.	11,325 00	
Construction	3,200 00	
Bouées et balises	4,610 00	
Etablissement de secours aux Îles de Sable et aux Phoques	30,562 00	
Phare du Cap Race	8,000 00	
	1,000 00	
Total		343,126 00
PÊCHERIES.		
Entretien et réparations de la goélette "La Canadienne"	9,000 00	
Salaires et déboursés des officiers des pêcheries et garde-pêche		
Ontario	5,500 00	
Québec	7,000 00	
Nouveau-Brunswick	6,000 00	
Nouvelle-Ecosse	6,000 00	
	24,500 00	
Passes-migratoires, bancs d'huîtres et pour la propagation du poisson	9,000 00	
Somme additionnelle pour la protection des pêcheries, (Police maritime)	37,708 00	
Total		100,208 00
INSPECTION DES BOIS DE CONSTRUCTION.		
Salaires et dépenses contingentes des bureaux des inspecteurs des bois		69,990 00
INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR.		
Salaires et dépenses		8,321 00
SAUVAGES.		
Allocation annuelle aux Sauvages, Québec	400 00	
" " " Nouvelle-Ecosse	2,300 00	
" " " Nouveau-Brunswick	2,200 00	
Achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, Ontario et Québec	1,100 00	
Total		6,000 00
<i>A reporter</i>		10,646,012 20